

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL*

PAR LE PATIENT PERSONNELLEMENT
(Conformément à l'article 9 §2 et 3 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient)

NOM:		
PRENOM:		
DATE DE NAISSANC	Ε:	
ADRESSE :		
CP:	BTE:	LOCALITE:
TEL:		
En vertu de l'article 9 § 3 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient, je sollicite par la présente une copie de mon dossier médical : dans son entièreté une copie relative à l'affection ou période d'hospitalisation suivante : autres : Et ceci pour la raison suivante :		
□ Assurance	□ Médecin-conseil □ Ra	isons personnelles
	LE DOSSIER DOIT	ETRE TRANSINIS
□ au patien	t directement	□ <u>au médecin traitant</u>
		Dr
qui lui est fournie sur Un montant maximal une copie pour ce qu Si une ou plusieurs p 10 euros peut être de de ces supports ; Enfin, par demande c	r un support papier ; de 5 euros par image reproduite pe il concerne l'imagerie médicale ; pages visées ci-dessus sont reprod emandé au patient pour l'ensemble	demandé au patient pour chaque page reproduite de texte ut être demandé au patient qui exerce son droit d'obtenir uites sur un support numérique, un montant maximal de des pages reproduites sur ce support ou sur l'ensemble peut réclamer au maximum un montant de 25 euros. ception d'une demande valide.
Demande à remettre :	ection médicale – Bd Kennedy 2 – 70	000 MONS

Fax: 065/41.30.27

Joindre photocopie de la carte d'identité (recto-verso)